COmité de DÉfense et de développement du RAIL de la région de Montluçon
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON
http://coderail.free.fr/

Montluçon, le 11 Août 2016,

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de VARENNE
75700 PARIS SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

Dans son communiqué du 21 juillet, le gouvernement détaille la mise en œuvre de sa feuille de route pour un nouvel avenir des Trains d'Équilibre du Territoire (TET). Six lignes seulement sont maintenues sous l'autorité de l'État, jugées structurantes ou en raison de leurs spécificités au titre de l'aménagement du territoire. Les autres font l'objet de négociations avec les Régions pour un transfert dans le réseau TER.

Ainsi, USSEL-MONTLUÇON-PARIS et BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON perdent leur statut de lignes nationales, le caractère de lignes d'aménagement du territoire ne leur étant pas reconnu. Nous contestons ce choix aux conséquences dramatiques pour la desserte ferroviaire du bassin de Montluçon.

Pour la relation USSEL-MONTLUÇON-PARIS:

- La disparition des trains directs rend la desserte tributaire d'une correspondance à Vierzon avec celles en provenance de Toulouse ou Limoges.
- Dans le cas d'un itinéraire via Bourges ou correspondance à Bourges, le temps de trajet est mécaniquement supérieur de 15 à 20 minutes aux dessertes via Vierzon direct.
- Pour mémoire, le trajet Montluçon-Paris s'effectuait en 2h58 en 1988 malgré une correspondance de 10 minutes à Vierzon. Il s'étale aujourd'hui entre 3h20 et 3h50. Des coopérations entre les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val-de-Loire seront à établir. Le vécu nous prouve que la nécessaire cohérence d'ensemble se heurte à la volonté de satisfaire les besoins propres à chaque Région.

…/

Pour la relation BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON:

- Que cette relation Est-Ouest de 640 km reliant l'Atlantique aux Alpes, et desservant ***huit*** départements ne soit pas reconnue «***possédant de spécificités au titre de l'aménagement du territoire***» est une pure aberration.
- Elle est l'une des transversales reliant les radiales Paris-Bordeaux, Paris-Toulouse, Paris-Clermont-Ferrand et Paris-Lyon.
- Elle s'avère indispensable aux territoires creusois et bourbonnais pour relier leurs nouvelles capitales régionales. Les précédentes et difficiles coopérations inter-régionales entre Auvergne et Limousin annonçaient une fracture territoriale entre Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine dommageable à la desserte des territoires centraux.
- Elle risque de devenir une succession de tronçons par fer et/ou par route rendant le trajet de bout en bout totalement dissuasif.
- Sa disparition fait de Montluçon un cul-de-sac ferroviaire.

Enfin, le délai imparti aux négociations relatives aux TET entre l'État et les Régions, fixé au 15 octobre 2016, nous paraît totalement incompatible avec les exigences de mise en place du service annuel 2017 en cours de finalisation pour décembre 2016.

Les décisions du gouvernement, à l'instar de celles relatives aux lignes TET de nuit, constituent une atteinte de grande ampleur aux besoins d'attractivité et de développement économique de nos territoires. Le mode ferroviaire en demeure l'un des principaux facteurs apte à répondre aux défis énergétiques et environnementaux pour peu qu'on lui en donne les moyens.

Le CODÉRAIL a donc sollicité l'avis des usagers, des populations ainsi que des collectivités concernées au travers d'une pétition-délibération (texte joint). Le site INTERNET du CODÉRAIL vous renseignera sur l'état d'avancement de la contestation qui a recueilli à ce jour plus de 1300 signatures électroniques et papier, leurs nombreux commentaires ainsi que les délibérations de plusieurs collectivités.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de revenir sur les décisions prises à l'égard des Trains d'Équilibre du Territoire et de mettre en œuvre une autre politique des transports tenant compte des besoins des populations et des atouts du mode ferroviaire.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, en notre haute considération.

Le Président du CODÉRAIL

Christian PENAIN

Copies transmises à:
Mme Ségolène ROYAL ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
M Alain VIDALIES, Secrétaire d'État aux Transports,
M. le Préfet de l'Allier, M. le Sous-Préfet de Montluçon.
MM les Présidents des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine,
M le Député Bernard LESTERLIN et MM Gérard DÉRIOT et Claude MALHURET, Sénateurs de l'Allier.
M. DUGLERY, Président de la Communauté d'Agglomération, Maire de Montluçon et Conseiller Régional,
Mesdames et Messieurs les élus du bassin de Montluçon.